

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.456  
12 avril 1988

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 12 avril 1988 à 10 heures

Président : M. Dávid MEISZTER (Hongrie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 456ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence aujourd'hui à examiner les rapports des organes subsidiaires spéciaux ainsi que le rapport spécial à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Comme il est indiqué dans le calendrier des réunions qui doivent avoir lieu cette semaine, la Conférence tiendra aujourd'hui, immédiatement après la séance plénière, une réunion officieuse afin de commencer à examiner les parties techniques du rapport spécial à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui figurent dans le document CD/WP.336 distribué dans toutes les langues mercredi et jeudi de la semaine passée.

L'orateur inscrit sur la liste d'aujourd'hui est le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine, auquel je donne maintenant la parole.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : J'ai grand plaisir, Monsieur le Président, à saluer à la présidence le représentant de la République populaire hongroise, avec laquelle notre pays entretient des relations d'amitié et de coopération étroite. Nous savons que vous êtes un diplomate plein d'expérience et nous vous souhaitons le succès dans votre tâche alors que nous nous trouvons au seuil de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. La délégation soviétique voudrait aussi exprimer sa gratitude au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel, qui a dirigé avec compétence nos travaux durant le mois de mars.

L'intervention d'aujourd'hui de la délégation soviétique coïncide avec une date importante. Il y a exactement 27 ans, le 12 avril 1961, le premier cosmonaute, le Soviétique Iouri Gagarine, a fait entrer l'humanité dans l'ère spatiale.

Dans une période relativement brève de l'histoire de la civilisation et de la science, des progrès véritablement étonnants ont été faits dans l'exploration de l'espace. Des dizaines d'Etats se sont lancés dans un programme spatial et chaque année de nouveaux pays commencent à utiliser l'espace pour leurs besoins pratiques.

Cependant, dès le début de l'ère spatiale, il est devenu évident que les nouvelles techniques étaient à même de résoudre non seulement des questions scientifiques et économiques, mais aussi des problèmes militaires. L'Union soviétique s'est toujours prononcée pour une utilisation exclusivement pacifique de l'espace, propice au développement scientifique, économique et social des Etats.

Notre pays poursuit sans relâche cette politique ici même, à la Conférence du désarmement, et s'efforce de prévenir une course aux armements dans l'espace.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation de l'Union soviétique a fait, à la présente session, de nouvelles propositions concrètes touchant à la création d'un Inspectorat spatial international. Nous espérons que les participants à la Conférence prendront une part active à l'examen de cette question et feront part des réflexions que leur a inspirées notre proposition.

J'en viens maintenant à la première question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence et je voudrais avant tout regretter qu'au moment où la session de printemps de la Conférence touche à sa fin, nous n'ayons pas pu progresser vers la création d'un organe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. La délégation soviétique est prête à examiner de façon constructive les propositions visant à créer dans les plus brefs délais un comité spécial. Nous estimons que la négociation de son mandat n'a que trop duré.

L'Union soviétique, comme nous l'avons déjà maintes fois déclaré, préconise l'élaboration, dans le cadre de la Conférence du désarmement et dans les plus brefs délais, d'un projet d'accord multilatéral sur l'interdiction générale et complète des essais nucléaires. Le document commun des pays socialistes intitulé "Dispositions fondamentales d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires" pourrait être le point de départ d'une réflexion méthodique multilatérale dans ce domaine.

Etant donné que certaines autres puissances nucléaires, avant tout les Etats-Unis, s'opposent à ce que de telles négociations se tiennent à l'heure actuelle, faisant valoir qu'une interdiction générale des essais peut être réalisée si l'on réduit de façon significative les arsenaux nucléaires existants et si l'on élabore des mesures de vérification sensiblement améliorées, nous sommes prêts, tout en ne partageant pas ce point de vue, à rechercher des solutions mutuellement acceptables.

Pour ce qui est de la réduction des arsenaux nucléaires, chacun sait que des progrès importants et tout à fait tangibles ont été faits ces derniers temps. Je pense avant tout à la signature du Traité soviéto-américain sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Je pense également aux progrès enregistrés dans les négociations soviéto-américaines sur les armes nucléaires et spatiales. Aussi des conditions satisfaisantes sont-elles réunies pour avancer vers la conclusion d'un accord prévoyant une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives tout en respectant le Traité ABM et en ne le dénonçant pas pendant une période déterminée. Sur un certain nombre de questions non encore résolues, on a noté un nouveau rapprochement des positions des différentes parties. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de m'arrêter sur l'état d'avancement de ces négociations. Je me bornerai à répéter que la partie soviétique continue de penser qu'il est concrètement possible d'arriver à un accord mutuellement acceptable avant la visite du Président des Etats-Unis en Union soviétique et qu'elle oeuvre dans ce sens. Ainsi, pour ce qui est de la première condition que les Etats-Unis posent pour l'interdiction des essais nucléaires, il ne fait aucun doute que nous avançons.

Ces progrès, selon nous, doivent faire tomber les objections à l'ouverture de négociations sur une interdiction générale des essais nucléaires. Cependant, ceux qui se prononcent contre ces négociations posent

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

également une autre condition, à savoir l'élaboration de mesures de vérification sensiblement améliorées. Des travaux sont menés dans ce sens avec la mise en place d'un échange international de données sismiques. Le Groupe spécial d'experts scientifiques fait un travail utile, en réfléchissant au concept global de système international moderne d'échange de données sismiques et à la réalisation d'une expérience à grande échelle sur l'échange de données sismiques de niveau II.

Dans le même temps, il ne faut pas oublier que les méthodes de vérification du respect d'une interdiction générale des essais nucléaires ne se limitent pas à un échange international de données sismiques. Elles comportent également des moyens efficaces comme les inspections sur place, les moyens techniques nationaux, le contrôle de la radioactivité atmosphérique et bien d'autres encore. Par ailleurs, l'efficacité de la vérification d'une interdiction générale des essais nucléaires doit être appréciée au regard des possibilités offertes non seulement par chacune de ces méthodes prises séparément, mais aussi par l'ensemble de celles-ci. C'est pourquoi, selon nous, il est important dès maintenant de ne pas se contenter d'un échange international de données sismiques et de réfléchir à d'autres moyens de vérification. C'est dans cet esprit que nous avons proposé l'an dernier de créer un groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'élaborer des propositions concrètes sur un système de vérification de la non-réalisation d'essais d'armes nucléaires, et d'établir un système international de surveillance mondiale de la sécurité radiologique faisant appel aux télécommunications spatiales. Ce groupe pourrait être constitué de spécialistes de la géophysique, de la radiochimie, de la sismique "proche", de la surveillance de la radioactivité atmosphérique, etc.

Comme on le sait, les négociations soviéto-américaines sur les essais nucléaires se poursuivent à l'heure actuelle à Genève. Dans le cadre de celles-ci, l'Union soviétique a accepté de résoudre par étapes le problème des essais nucléaires étant entendu que la négociation, dans une première étape, de mesures de contrôle améliorées puis la ratification, sur cette base, des traités entre l'URSS et les Etats-Unis de 1974 et 1976 sur la limitation des essais souterrains s'accompagneront, sans pauses ni retards artificiels, de la solution des autres problèmes abordés à ces négociations, l'objectif final étant une réduction sensible de la puissance et du nombre des essais nucléaires pour, en fin de compte, les éliminer totalement. A l'heure actuelle, les parties aux négociations se préparent à effectuer une expérience commune de vérification et mettent au point les modalités de son exécution.

Nous sommes convaincus que la tenue de négociations bilatérales ne doit pas servir de justification pour repousser les négociations multilatérales sur une interdiction complète des essais nucléaires et a fortiori pour refuser tout travail concret, quel qu'il soit, qui conduirait à la conclusion d'un accord multilatéral sur l'interdiction générale et complète des essais nucléaires. Nous sommes également convaincus que les efforts multilatéraux à la Conférence du désarmement et de véritables négociations soviéto-américaines sur la limitation et, en fin de compte, la cessation complète des essais nucléaires doivent se mener de front, se compléter et conduire à un résultat positif.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Je voudrais maintenant m'arrêter sur le point 2 de l'ordre du jour de la Conférence intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

De l'avis de l'Union soviétique, la perspective réelle d'une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives de l'URSS et des Etats-Unis permet d'examiner dès maintenant, à la Conférence du désarmement, les orientations concrètes des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous proposons de définir concrètement les éléments essentiels des mesures multilatérales possibles dans ce domaine.

Nous nous félicitons de la déclaration du 23 février du représentant de la République populaire de Chine, l'Ambassadeur Fan Guoxiang, qui a dit : "La Chine, en tant qu'Etat nucléaire, assumera les responsabilités qui lui incombent en vue d'interdire complètement et de détruire totalement les armes nucléaires".

De l'avis de la délégation soviétique, un Comité spécial créé au titre du point 2 de l'ordre du jour de la Conférence serait l'organe adéquat pour procéder à un échange de vues multilatéral sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire. L'Union soviétique appuie le projet de mandat de ce Comité spécial présenté par le Groupe des 21 dans le document CD/819. Il nous semble que le projet de mandat définit bien les questions de fond pour des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et contribue ainsi au rehaussement de l'efficacité de la Conférence du désarmement en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

C'est pourquoi nous avons appris avec regret le refus du Groupe occidental de créer un comité spécial au titre du point 2 de l'ordre du jour.

Je voudrais faire encore une observation. Comme il est indiqué au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, "la réalisation du désarmement nucléaire nécessitera la négociation urgente d'accords, à des stades appropriés..., en vue de mettre un terme à la production de matières fissiles à des fins d'armement". Nous partons de l'idée que la production de matières fissiles à des fins d'armement joue un rôle important dans le perfectionnement qualitatif et l'élaboration de systèmes d'armes nucléaires et qu'elle est indissolublement liée au problème de la cessation de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires. L'importance de ce problème a déjà été soulignée dans toute une série de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ainsi, dans la résolution A/RES/42/38 L du 30 novembre 1987, l'Assemblée générale prie la Conférence du désarmement "de poursuivre l'examen de la question de l'arrêt et de l'interdiction adéquatement vérifiés de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires".

Il nous semble que cette recommandation de l'Assemblée générale n'est pas suffisamment prise en compte dans les travaux de la Conférence. C'est pourquoi nous proposons de créer, dans le cadre de la Conférence, un groupe d'experts ou un autre mécanisme qui serait chargé d'étudier la question de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement nucléaire

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

et auquel participeraient toutes les puissances nucléaires au moment de l'élimination complète de leurs armes nucléaires.

Notre déclaration d'aujourd'hui a porté essentiellement sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour de la Conférence. Depuis 1979, la Conférence du désarmement, lorsqu'elle adopte au début de chaque session annuelle son ordre du jour, leur a toujours accordé les deux premières places, la question de l'interdiction des essais nucléaires figurant également à la première place de l'ordre du jour du Comité du désarmement depuis 1968. Malheureusement, force est de constater aujourd'hui qu'au moment où nous nous approchons de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, la Conférence ne peut faire état de progrès dans l'examen de ces deux questions très importantes. Je pense bien sûr à des progrès véritables, à des progrès quant au fond, et non à la quantité de discours, de documents soumis et de rapports présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies.

On n'a pas beaucoup avancé non plus dans l'élaboration de mesures sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, question constituant le point 5 de l'ordre du jour que j'ai abordée au début de mon intervention d'aujourd'hui. Bien qu'un Comité spécial correspondant fonctionne depuis 1985 à la Conférence, il n'a pas réussi en quatre ans à progresser dans l'élaboration de mesures sur la prévention de la course aux armements dans l'espace, car c'est la quatrième année déjà qu'il siège avec le même mandat excluant des négociations.

La délégation soviétique considère qu'une telle situation concernant des orientations essentielles pour les travaux de la Conférence doit être examinée avec le plus grand sérieux à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Nous espérons qu'à cette session extraordinaire seront prises des mesures qui débloquent les négociations sur ces problèmes vitaux pour l'humanité et leur donneront un puissant élan.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Cámpora.

M. CAMPORA (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Mon intervention sera brève, mais comme c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, je voudrais dire combien nous sommes satisfaits de vous voir exercer la présidence avec efficacité, en affirmant vos qualités personnelles de prudence et d'équanimité. Je tiens aussi à présenter nos félicitations à votre prédécesseur du mois de mars, l'Ambassadeur Stülpnagel, pour le succès avec lequel il a assumé ses hautes responsabilités.

J'ai demandé la parole pour donner lecture du communiqué suivant du Ministère des affaires étrangères de mon pays, en date du 6 avril :

(M. Cámpora, Argentine)

"Devant l'intensification des actes de violence enregistrée dans la guerre menée par la République islamique d'Iran et la République d'Iraq, qui est entrée dans sa huitième année, le Gouvernement argentin a exhorté les deux pays à mettre fin aux hostilités conformément à ce qui est stipulé dans la résolution 598/87 du Conseil de sécurité de l'ONU, à l'élaboration de laquelle il a participé activement afin de parvenir à la paix.

Le Gouvernement argentin juge en même temps nécessaire de se prononcer de façon catégorique sur les aspects suivants du conflit :

1. L'extension des hostilités aux grands centres urbains des deux adversaires, que l'on appelle la 'guerre des villes', confère une dimension nouvelle et tragique au conflit en exposant la population civile innocente et désarmée des deux parties. Cette situation appelle la condamnation la plus énergique de la part de la République argentine.

2. L'emploi d'armes chimiques et de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires dans la guerre entre les deux pays constitue une grave violation du Protocole de Genève de 1925 et du droit coutumier international, qui préoccupe profondément le peuple et le Gouvernement argentins."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Cámpora pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. MASHHADI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier le distingué représentant de l'Argentine pour la préoccupation qu'il a manifestée à l'égard de la montée de la tension dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Je voudrais ajouter quelques mots à titre d'information. En premier lieu, nous sommes aussi alarmés par l'escalade de ce que l'on appelle la "guerre des villes". Nous avons réagi de manière positive aux appels lancés par le Secrétaire général de l'ONU depuis 1984 et nous avons répété à maintes reprises que nous n'attaquerions pas les zones d'habitation et que les combats devaient épargner les villes. C'est ce que notre Ministre des affaires étrangères a réaffirmé ici il y a deux semaines, et nos attaques ont un caractère uniquement dissuasif. Nous tenons à souligner de nouveau que nous n'attaquerons jamais les villes si les Iraquiens ne le font pas; nous n'avons pas commencé la guerre des villes et nous ne la poursuivrons pas; comme vous l'avez constaté à plusieurs reprises, le Secrétaire général de l'ONU a lancé des appels et nous y avons répondu positivement ici. Je voudrais réaffirmer la position du Gouvernement de la République islamique d'Iran, à savoir que lorsque l'Iraq s'arrêtera d'attaquer les villes, l'Iran s'arrêtera aussi.

En second lieu, je voudrais appeler l'attention des représentants sur la voie dangereuse actuellement suivie. L'Iraq a annoncé, par la voix de son Ministre des affaires étrangères, qu'il emploiera tous les moyens pour empêcher ce qu'il appelle l'agression iranienne, et le chef de l'agence de presse iraquienne au Caire a déclaré à ce propos que l'arme chimique sera utilisée. L'Iraq a décidé que plusieurs grandes villes iraniennes seraient

(M. Mashhadi, République islamique d'Iran)

attaquées à l'arme chimique. Jeter l'opprobre sur les deux pays et lancer des appels aux deux pays donnent à l'Iraq un prétexte pour intensifier son action. Ce langage ne servira qu'à encourager la recrudescence des attaques chimiques contre les grandes villes. Comme l'a réaffirmé notre Ministre des affaires étrangères, nous n'avons jamais employé d'armes chimiques et nous n'en emploierons pas.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant de la République islamique d'Iran. Je ne vois pas d'autres orateurs qui souhaiteraient prendre la parole.

Je vais passer maintenant à un autre sujet. Lors de la dernière réunion des coordonnateurs, le Groupe des 21 m'a demandé de saisir la Conférence, pour qu'elle prenne une décision à notre prochaine séance plénière, d'un projet de mandat pour un Comité spécial au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Le texte pertinent figure dans le document CD/515/Rev.4, que le secrétariat a distribué ce matin. Conformément à la pratique suivie par la Conférence, après que la liste des orateurs aura été épuisée jeudi prochain, nous tiendrons une brève réunion officielle afin d'examiner ce projet de mandat, après quoi nous reprendrons la séance plénière pour que la Conférence prenne une décision à son sujet.

Le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies m'a signalé qu'il avait un communiqué à faire. Je lui donne donc la parole.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Je voudrais vous informer que le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Jan Martenson, m'a fait savoir que la Salle des Conseils, où nous nous réunissons, sera occupée le jeudi 14 avril pour une cérémonie consacrée à la signature des accords relatifs aux pourparlers sur l'Afghanistan. Il m'a également fait savoir que, pour des raisons de sécurité, cette salle sera fermée dès la fin de nos travaux de ce matin. Une autre salle de conférence sera mise à notre disposition pour les réunions de mercredi ainsi que pour la séance plénière de jeudi et la réunion du Comité spécial sur le Programme global de désarmement. Les nouvelles dispositions prises sont donc les suivantes :

Le Groupe des 21 se réunira demain mercredi, à 10 h 30, dans la salle de conférence III.

Le Comité spécial des armes chimiques se réunira à 15 heures, dans la même salle.

La séance plénière de jeudi aura lieu à 10 heures, dans la salle XIX du nouveau bâtiment, porte 40, étant donné la présence de visiteurs de marque.

Le Comité spécial sur le Programme global de désarmement se réunira jeudi, à 15 heures, dans la salle III.



Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de ses renseignements le Secrétaire général de la Conférence. Pour ma part, je voudrais vous informer qu'à sa prochaine séance plénière, la Conférence entendra les Ministres des affaires étrangères de la Bulgarie et de l'Autriche, ainsi que le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Pologne. Comme à l'accoutumée, je serais reconnaissant aux membres de bien vouloir se trouver dans la salle à 9 h 55 au plus tard afin d'accueillir ces visiteurs de marque.

Je vais maintenant lever la séance plénière et convoquer dans cinq minutes une réunion officieuse de la Conférence afin d'examiner les parties techniques du rapport spécial à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 14 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.